



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

veuves

Question écrite n° 67983

Texte de la question

Mme Brigitte Douay souhaite appeler l'attention du M. le secrétaire d'Etat à la défense, chargé des anciens combattants, sur une demande qui lui a été formulée par une responsable du secteur « veuves » de la FNACA. En effet, au Congrès national de Strasbourg de septembre 2000, son prédécesseur avait annoncé qu'une allocation allait être étudiée pour les veuves d'anciens combattants en remplacement de la réversion impossible de la retraite du combattant. Aussi elle souhaite savoir où en est cette mesure très attendue par de nombreuses veuves et si sa mise en oeuvre est ou sera engagée rapidement.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'Etat à la défense chargé des anciens combattants, très attaché à l'amélioration des droits des veuves, tient à préciser à l'honorable parlementaire que la réflexion menée par le groupe de travail mis en place pour étudier une mesure en leur faveur a permis d'inscrire à l'article 127 de la loi de finances pour 2002 une augmentation de 120 points de la majoration de pension servie aux veuves de grands invalides bénéficiaires de l'aide d'une tierce personne, ce qui correspond à une augmentation de leur pension de 1 518 EUR. Par ailleurs, les veuves peuvent bénéficier de l'action sociale de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre dont la dotation a été abondée de 3,045 millions d'euros par rapport au budget pour 2001 et dont 0,76 million d'euros sont réservés à des actions spécifiques en faveur des veuves non pensionnées.

Données clés

Auteur : [Mme Brigitte Douay](#)

Circonscription : Nord (18^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67983

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : anciens combattants

Ministère attributaire : anciens combattants

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 octobre 2001, page 6120

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1775